

ARRÊTÉ
D'AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MAXIMUM
de Mme VARINOIS ALINE

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,

Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu l'arrêté nommant Mme VARINOIS ALINE, au 2ème échelon de son grade, à compter du 01/02/2014 avec une ancienneté conservée de 10 mois 7 jours,

Considérant que Mme VARINOIS ALINE remplit de droit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon à l'ancienneté maximum,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A compter du 24/03/2014, Mme VARINOIS ALINE née VARINOIS, Adjoint technique territorial de 2ème classe, est promue au 3ème échelon de son grade, IB 336 à l'ancienneté maximum .
(Durée hebdomadaire de travail : temps non complet 30.39H)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX

Fait à *BARBAZAN*
Le *19 mai 2014*

Le Maire,

STRADERE Michèle

Notifié le : *19 mai 2014*

Signature de l'agent :

Varinois

